



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E112298

VALABLE JUSQU'AU 20/07/2024

ÉDITÉ LE 21/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/09/2011

Forme juridique : EURL

Capital : DEPUIS LE 26/02/2024
30 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MELUN

Siret : 534 518 907 00041

Code NACE : 4332B

Numéro caisse de congés payés : 2122274

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000010794445504

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000010794445504

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : RENO PRO

69 RUE DE PARIS
77183 CROISSY-BEAUBOURG

Téléphone : 01 71 84 80 59

Portable : 06 71 06 65 19

Site Internet : www.reno-pro.fr

E-mail : prorenopro510@gmail.com

Responsabilité légale :

BEJAOUI ZOHRA GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) UNIQUE

Fax :

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	23/03/2021
3143	Fenêtres de toit en pente Mention RGE	23/03/2021
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	29/11/2022
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	30/11/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	16/01/2024
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	16/01/2024
o Fenêtres de toit	16/01/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	16/01/2024
o Isolation des murs par l'extérieur	16/01/2024
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	16/01/2024
o Isolation des combles perdus	16/01/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAIN
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSAIN

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.